

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> Département du Bas-Rhin <b>Commune d'ODRATZHEIM</b> <b>Procès-Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 26 novembre 2015</b> <b>Convocation du 19 novembre 2015</b>	
<b>Conseillers</b>	
<b>Elus :</b>	11
<b>En exercice</b>	11
<b>Présents</b>	10
<b>Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire</b>	
<b>Membres présents :</b>	<b>Mme Élisabeth GUENNEUGUES, Adjointe au Maire</b> <b>M. René SCHEER, Adjoint au Maire</b>
	<b>Mmes Stéphanie BOETSCH - Pia PAIVA - Marcelle WENDLING, Conseillères municipales.</b> <b>MM. Sten GUILLAUME - M. Clément HECKMANN - Thierry KUHN - Philippe SCHALL</b> <b>Conseillers municipaux.</b>
<b>Membres absents excusés :</b>	<b>M. Raymond SCHUHMACHER</b>

### ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 octobre 2015,

1. Dissolution de l'Association foncière : Affectation du résultat,
2. Lotissement Hinter den Gaerten :
  - a. Convention de rétrocession Hinter Den Gaerten Est,
  - b. Convention de rétrocession Hinter Den Gaerten Ouest,
3. Décision modificative du Budget Primitif 2015,
4. Rapport annuel 2014 de la Communauté de Communes La Porte du Vignoble,
5. Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
6. Schéma de mutualisation,
7. Orientations budgétaires,
8. Rapport annuel 2014 de la forêt communale,  
Divers et informations.

En début de séance, Monsieur Le Maire fait un retour sur les récents événements du Vendredi 13 Novembre 2015 pour marquer la solidarité de la commune avec les familles des victimes des attentats. Il tient également à remercier l'ensemble des Forces de l'Ordre ainsi que les équipes de secours qui sont intervenues à cette occasion. Le Maire a enfin proposé à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire des victimes.

#### Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 octobre 2015 :

Le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2015 a été adressé aux Membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les Membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

#### 56-15. Dissolution de l'Association Foncière : Affectation du résultat :

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre de la procédure de dissolution de l'Association Foncière qui vient enfin d'aboutir, il convient d'affecter le résultat financier de celle-ci à la commune.

**Vu** l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2015 portant dissolution de l'Association Foncière,

**Vu** la balance de transfert émise par le comptable public en date du 9 novembre 2015,

**Entendu les explications du Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'affecter les excédents de l'association au compte 002 en affectation complémentaire**
  - **Compte 002 : + 7 532.16 Euros.**

#### 57-15. Lotissement Hinter den Gaerten :

##### a. Convention de rétrocession Hinter Den Gaerten Est

Monsieur le Maire explique que le Permis d'Aménager de la tranche 2 du lotissement Hinter den Gaerten Est, a été déposé en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015. Pour permettre son instruction, il convient de valider la convention de rétrocession gratuite à la commune des voies, réseaux et équipements communs au lotissement établie entre l'aménageur et la commune (pièce PA 12 du Permis d'Aménager).

**Entendu les explications du Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise le Maire à signer la convention de rétrocession du lotissement Hinter den Gaerten Est.**

**b. Convention de rétrocession Hinter Den Gaerten Ouest :**

Monsieur le Maire explique que le Permis d'Aménager de la tranche 3 du Lotissement Hinter den Gaerten Ouest, a été déposé en date du 19 Novembre 2015. Pour permettre son instruction, il convient de valider la convention de rétrocession gratuite à la commune des voies, réseaux et équipements communs au lotissement établie entre l'aménageur et la commune (pièce PA 12 du Permis d'Aménager).

**Entendu les explications du Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise le Maire à signer la convention de rétrocession du lotissement Hinter Den Gaerten Ouest**

**58-15. Décision modificative du Budget Primitif :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par suite de la réalisation de l'emprunt contracté par la commune au mois de mai 2015, la Caisse Régionale du Crédit Agricole a émis le premier avis de remboursement à échéance du 30 septembre 2015. Ces données n'étant pas connues au moment de l'élaboration du Budget Primitif 2015, une modification de ce dernier est nécessaire.

**Entendu les explications de Maire,**

**Entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **De modifier le Budget Primitif de la manière suivante :**

Section	Sens	Article - Chapitre	Montants
Fonctionnement	Dépense	Compte 66111	+ 201,74 Euros
Fonctionnement	Dépense	Compte 022	- 201,74 Euros

- **Charge le Maire de transmettre cette modification au comptable du trésor.**

**Monsieur le Maire précise que cette modification n'affecte en rien l'équilibre du budget.**

**59-15. Rapport annuel 2014 de la Communauté de Communes « La Porte du Vignoble » :**

Monsieur Le Maire présente et commente le rapport annuel d'activités 2014 de la Communauté des Communes « La Porte du Vignoble » aux membres présents :

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir débattu,**

- **Prend acte sans observations du rapport présenté,**
- **Charge le Maire d'en informer le Président de la Communauté de Communes.**

**60-15. Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :**

**Exposé des motifs :**

Monsieur Le Maire expose que l'article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 33 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 précisent qu'un projet de Schéma De Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) est élaboré par le représentant de l'État dans le département et présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.).

S'agissant du département du Bas-Rhin, le projet de Schéma a été présenté aux membres de la commission en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Le Schéma est élaboré au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice. Il s'agit plus particulièrement d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire par des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (E.P.C.I.) et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

Le schéma présenté prévoit également les modalités de rationalisation des périmètres des E.P.C.I. et des syndicats mixtes existants.

Il peut proposer la création, la transformation ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre, ainsi que la modification de leurs périmètres. Il ne peut cependant pas prévoir de créer plusieurs EPCI à fiscalité propre qui seraient entièrement inclus dans le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre existant.

**Vu l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;**

**Vu l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales ;**

**Vu le projet de de Schéma De Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) du département du Bas-Rhin notifié à la Commune d'Odratzheim en date du 5 octobre 2015,**

**Considérant** que le projet est adressé, pour avis aux conseils municipaux des Communes concernées par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

**Considérant** que la Commune d'Odratzheim est concernée par le projet de Schéma de Coopération Intercommunale proposant la fusion des Communauté des Coteaux de la Mossig et de la Porte du Vignoble,

**Considérant** que les communes et E.P.C.I. concernés ont deux mois pour se prononcer à compter de la notification du projet de SDCI,

**Considérant** que les avis recueillis seront, à l'issue de la période de consultation, remis à la C.D.C.I. qui disposera d'un délai de trois mois pour donner son avis et est habilitée à amender le projet, sous réserve que ses amendements soient adoptés à la majorité des deux tiers des membres,

**Considérant** que le schéma devra être arrêté par le Préfet au plus tard pour le 18 mars 2016,

Monsieur Le Maire fait un rappel sur la situation actuelle de la Communauté de communes « La Porte du Vignoble » :

Dates	Évènements
1 <sup>er</sup> janvier 1994	Création de la Communauté de la Porte du Vignoble avec les communes suivantes : Dahlenheim – Kirchheim – Marlenheim – Odratzheim – Scharrachbergheim-Irmstett – Wangen
1 <sup>er</sup> janvier 2003	Ouverture de l'intercommunalité avec la commune voisine de Nordheim
1 <sup>er</sup> janvier 2008	Fusion de la Communauté de communes de la Porte du Vignoble avec la Communauté de Communes des Villages du KEHLBACH composée des communes suivantes : Bergbieten – Dangolsheim – Flexbourg
Compétences exercées	
Aménagement de l'Espace et du Territoire	Actions de Développement économique
Enfance et Jeunesse	Voirie
Office de Tourisme Intercommunal	Périscolaire
Gestion des déchets (Collecte et Traitement)	Bâtiments / Équipements Sportifs et Culturels
Pistes Cyclables	Animation Jeunes
Système d'Information Géographique	Relais Assistants Maternels
Prise en charge de la contribution financière au Budget du S.D.I.S.	
Projets engagés	
Création d'un office du Tourisme Intercommunal en liaison avec la Ville de Marlenheim	
Création d'une Structure Périscolaire sur le Site de la Commune de Bergbieten à destination des habitants des Communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal du Kehlbach	
Création d'une Structure Périscolaire à destination des enfants de l'École Maternelle Intercommunale de Kirchheim pour les habitants du Syndicat de l'École Intercommunale du « Scharrach » (S.E.I.S.)	
Création d'un Relais Assistants Maternels sur le Site de l'École Maternelle Intercommunale de Kirchheim en mutualisant et optimisant les espaces du Périscolaire de Kirchheim	
Schéma de mutualisation en cours de validation	
Étude en vue du transfert de la compétence scolaire et des services techniques vers la Communauté de communes – Projet mis en suspens en raison du projet de fusion des intercommunalités	

#### Éléments de contexte :

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que :

- L'organisation de notre Communauté de communes plaide en faveur du maintien en l'état de l'intercommunalité en dépit du seuil de population imposé par la Loi NOTRe. Ce dernier ne peut à lui seul être considéré comme un élément pertinent dans l'évolution du paysage institutionnel tel que voulu par les textes qui ne font que confondre l'égalité avec l'uniformité : « *Le territoire n'est pas que de la géographie, c'est avant tout des femmes et des hommes avec qui nous travaillons sur des projets communs de proximité* »,
- L'intercommunalité trouve son fondement sur le volontariat entre les communes d'un même bassin de vie,
- Les dispositions règlementaires ne permettent pas une réflexion construite et sereine faisant émerger de réels projets de territoire en raison des dates trop rapprochées imposées,

Monsieur Le Maire rappelle que le projet proposé par Monsieur Le Préfet a fait l'objet de plusieurs débats et réunions. La fusion proposée par les Services de l'Etat ne répond pas aux attentes du Conseil municipal et plus particulièrement au regard des points suivants :

- La fusion des deux Communautés de communes n'est pas le résultat d'une concertation et nous est imposée dans la précipitation alors que la récente carte de l'intercommunalité vient à peine d'être adoptée,
- Il existe un écart de fiscalité qu'il semble difficile d'imposer aux habitants de notre territoire dans une période particulièrement délicate pour bon nombre de nos concitoyens,
- Nos entreprises seront impactées de la même manière,
- Si l'arrondissement est le même, il convient de noter que les deux intercommunalités relèvent de Cantons différents (Molsheim et Saverne) à la suite du redécoupage récent des Cantons,
- Les deux intercommunalités se trouvent dans des Schémas de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) différents (S.C.O.T.E.R.S. et S.C.O.T. de la Région de Saverne),
- Une volonté manifeste et plaidée à maintes reprises d'intégrer les communes d'Allenwiller, de Birkenwald, de Salenthal et de Singrist dans le dispositif, ce qui aurait pour conséquence de tourner résolument la nouvelle entité ainsi créée vers Saverne, détournant notre intercommunalité de son bassin de vie et d'emploi.

**Après en avoir débattu, sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De ne pas suivre la proposition de regroupement proposée par Monsieur Le Préfet du Bas-Rhin, Préfet de la Région Alsace en date du 1<sup>er</sup> Octobre 2015 et transmis pour avis à la Commune d'Odratzheim,**
1. Demande que puisse être étudiée la possibilité d'une fusion plus large des intercommunalités par la fusion des Communautés de communes de :
    - Molsheim-Mutzig,
    - Coteaux de la Mossig,
    - La Porte du Vignoble.

**Dans l'hypothèse d'un maintien du projet de regroupement de la C.D.C.I.**

2. Demande un délai supplémentaire pour pouvoir négocier dans de bonnes conditions avec la Communauté de communes des Coteaux de la Mossig,
3. Demande des garanties réelles pour ce qui concerne :
  - L'accompagnement des services de l'État en vue d'une harmonisation fiscale n'impactant pas les contribuables de notre secteur,
  - La fusion dans le respect strict d'entités intercommunales entières et donc sans l'adjonction future de communes autres que celles appartenant à ce jour aux deux entités,
  - L'assurance pour la nouvelle entité, de pouvoir adhérer au Schéma de Cohérence Territoriale de la Bruche évitant ainsi à notre intercommunalité de tourner le dos au bassin de vie naturellement orienté vers la région de Molsheim et vers l'Euro métropole,

#### **61-15. Schéma de mutualisation :**

**VU** les dispositions de l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au schéma de mutualisation des services,

**CONSIDERANT** le projet de schéma de mutualisation établi par la Communauté de communes La Porte du Vignoble en concertation avec l'ensemble des communes membres,  
Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **émet un avis favorable à la mise en œuvre de ce schéma.**

#### **62-15. Orientations budgétaires :**

Monsieur le Maire rappelle les travaux réalisés en cours d'année 2015 ainsi que ceux restant à réaliser sur les exercices 2016 et suivants.

Un débat relatif aux prévisions pour l'année 2016 est ouvert.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu :**

- **Propose l'étude de faisabilité des opérations suivantes :**
  - **Abribus centre culturel arrêt du Bus scolaire,**
  - **Local technique situé en face de la Mairie : extérieurs (crépis et peinture),**
  - **Entretien des escaliers extérieurs du centre culturel,**
  - **Toiture de la Chapelle,**
  - **Toiture de la salle des associations,**
  - **Sécurisation du carrefour Rue de l'école, Rue de l'Eglise,**

- Marquages routiers et passages piétons,
- Aire de jeux pour les enfants,
- Canisettes,
- Eclairage public dans le cadre des économies d'énergie : rue de l'école et rue de la Wacht,

### **63-15. Forêt : programme des travaux 2016 :**

Monsieur Rémi KIMENAU, Garde Forestier de l'Office National des Forêts présente le programme des travaux proposés par l'O.N.F. dans la forêt d'Odratzheim pour l'année 2016 ainsi que l'état prévisionnel des coupes.

**Entendu les explications de Monsieur Rémi KIMENAU,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu :**

- **Approuve le programme des travaux d'exploitation ainsi que l'état prévisionnel des coupes de bois façonnés comme suit :**
  - **Travaux Sylvicoles :** 2 242.15 H.T.,
  - **Travaux d'abattage etc. :** 8 637.- H.T.
    - **Bilan Net Prévisionnel : 5 960. 85 Euros**
- **Autorise la Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.**

### **Divers et informations :**

- La **Déclaration Préalable** suivante a été acceptée :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
17-11-2015	DP-067-354-15-R0017	M. KUHN Laurent	Mise en peinture façades et boiseries

- La **Déclaration Préalable** suivante a été rejetée par manque de transmission des pièces complémentaires ::

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
17-11-2015	DP-067-354-15-R0013	M. SINGUERLET Didier	Aménagement d'une piscine

- Le Permis d'aménager suivant a été déposé :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
19-11-2015	PA-067-354-15-R0002	SA CONCEPT	Réalisation d'un lotissement HDG Ouest

- Monsieur le Maire informe le conseil que la commune renonce à son **droit de préemption** sur la vente de la maison sise au 7 Rue du tramway.
- Monsieur le Maire informe qu'un arrêté de calamité agricole a été pris par la direction régionale de l'agriculture pour pertes de récoltes sur prairie pendant l'été 2015.
- Le tri sélectif sera réalisé par le Sélect'Om au courant de l'année 2016. Des poubelles seront commandées et pourront être achetées par les habitants de la commune qui sont intéressés.
- Monsieur le Maire explique la **situation financière** de la commune au vu des états de dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement.
- Monsieur SCHEER remercie l'ensemble des personnes qui ont œuvré pour la mise en place des sapins et illuminations de Noël ainsi que les cuisinières du jour,

- La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Jeudi 17 décembre 2015 à 20 heures,  
La séance du conseil municipal de janvier 2016 est fixée au jeudi 21 janvier 2016 à 20 heures,  
La séance du conseil municipal de février 2016 est fixée au jeudi 25 février 2016 à 20 heures.

<b>François JEHL</b>	<b>René SCHEER</b>	<b>Elisabeth GUENNEUGUES</b>	<b>Stéphanie BOETSCH</b>
<b>Pia PAIVA</b>	<b>Marcelle WENDLING</b>	<b>Sten GUILLAUME</b>	<b>Clément HECKMANN</b>
<b>Thierry KUHN</b>	<b>Philippe SCHAHL</b>	<b>Raymond SCHUHMACHER</b>  <b>Absent Excusé</b>	